

budget

Pour l'éducation budgétaire

educati

# Maîtriser les moyens de paiement

*Guide du formateur*

Fondation  
Cetelem   
Pour l'éducation budgétaire

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS 



Ce kit pédagogique conçu par la **Fondation Cetelem** vous est proposé comme outil de sensibilisation/formation à la **culture budgétaire**.

**Il est destiné aux formateurs qui ont en charge l'éducation budgétaire :**

- celle des jeunes, notamment des apprentis qui du fait de leur statut doivent accéder rapidement à l'autonomie financière, des jeunes en insertion professionnelle, des classes de CAP et Bac Pro,...
- celle des populations fragilisées par divers accidents de la vie, en situation de difficultés économiques voire financières.

**Le monde dans lequel nous vivons rend la maîtrise du budget difficile.**

- Aujourd'hui l'argent est de plus en plus virtuel. Les dépenses passent souvent inaperçues car nous ne manipulons plus beaucoup d'argent : les billets ont fait place aux chèques, aux cartes de crédit, les sommes importantes font l'objet de virements ou de prélèvements automatiques.
- En période d'incertitude économique, il faut être d'autant plus vigilant pour être en mesure de faire face aux difficultés financières que peuvent engendrer une perte d'emploi, une baisse de revenus...

**Ce kit est constitué de trois éléments :**

- un **guide pour le formateur**, outil de référence sur lequel vous pourrez vous appuyer pour apporter à votre public les informations nécessaires,
- un **support de présentation** (à projeter) destiné à animer un cours ou une séance d'information,
- une **fiche d'exercices** (à photocopier et distribuer) à utiliser pendant ou après la séance de présentation, pour mettre en pratique les notions abordées et évaluer les connaissances acquises.

### **Objectif pédagogique du module** « Maîtriser les moyens de paiement »

- Recenser les différents moyens de paiement : espèces, cartes bancaires, chèques, virements, prélèvements.
- Bien définir le cadre de leur utilisation et rappeler quelques conseils de vigilance pour les utiliser au mieux et éviter les risques éventuels.



**Fiche d'exercices**  
Demander aux participants de répondre à **l'exercice n°1** sur les moyens de paiement qu'ils utilisent de façon habituelle.

# 1. Les espèces

Les espèces, c'est ce que l'on appelle **l'argent liquide**, utilisé par tous, pour les petits achats quotidiens. Ce sont :

Cours\*  
Page 3

- **les pièces** dites « monnaie métallique » : dans la zone euro, elles comportent une face commune et une face nationale. Il existe huit valeurs différentes par pays.
- **les billets** dits « monnaie fiduciaire » ou « monnaie papier » identiques dans la zone euro. Il existe sept billets en circulation de 5 à 500€.

## 1.1 Retirer des espèces : les retraits d'argent

On peut retirer des espèces sur son compte bancaire :

Cours  
Page 4

- dans les distributeurs automatiques (DAB) de toutes les banques, si l'on dispose d'une carte de retrait ou de paiement.  
Pour éviter des frais, mieux vaut privilégier les distributeurs de sa banque, celle où le compte est ouvert ;
- au guichet de sa banque, si on ne dispose pas de carte de retrait.

**Rappeler l'importance de conserver les tickets de retrait, nécessaires au suivi du budget.**

### Qu'est-ce qu'une carte de retrait ?

- Une carte qui sert exclusivement au retrait d'espèces au guichet et dans les distributeurs automatiques de billets (DAB ou GAB).
- Elle ne peut être utilisée pour payer un achat.
- Elle est soit attachée à un seul réseau bancaire soit utilisable dans d'autres réseaux.
- C'est la moins chère des cartes bancaires. Elle est parfois délivrée gratuitement aux mineurs (avec l'autorisation des parents qui fixent eux-mêmes le plafond maximum des retraits autorisés par semaine).
- Pour des raisons de sécurité, chaque banque limite le montant des retraits autorisés par opération et par période de 7 jours.

## 1.2 Déposer des espèces : les dépôts d'argent

Il est possible de déposer de l'argent sur son compte au guichet de n'importe quelle agence de votre banque. Il suffit d'établir un bordereau de dépôt d'espèces qui indique :

- la décomposition de la somme versée en billets et en pièces,
- le nom du titulaire du compte,
- le numéro du compte à créditer,
- la date de l'opération.

\* = Support de présentation

## 2. Les chèques

### Repères

- ~3,5 milliards de chèques émis en France chaque année
- Encore très utilisés en France : 24% des transactions bancaires (contre 7% en moyenne en Europe)
- Utilisés pour les grosses sommes (montant moyen : ~600€ contre ~50€ pour les cartes)

Cours  
Pages 5  
& 6

- L'utilisation d'un chèque nécessite la détention d'un compte bancaire. L'ouverture d'un compte bancaire s'accompagne d'ailleurs généralement de la délivrance de moyens de paiement dont un chéquier (carnet de 25 à 30 chèques).
- Le chèque est un document pré-imprimé que **l'émetteur** doit compléter. Il lui permet de donner l'ordre à sa banque de payer au **bénéficiaire** du chèque une somme déterminée lui appartenant et disponible sur son compte.
- Il est payable à vue (c'est-à-dire à sa remise) quelle que soit la date de la création, dans un délai d'**un an et huit jours**.
- Dans la quasi-totalité des cas, les chèques sont barrés, donc non endossables. C'est-à-dire qu'ils ne peuvent être payés qu'à une banque qui en crédite le bénéficiaire après encaissement.

**Fiche d'exercices**  
L'exercice n°2 propose de rédiger un chèque.

### 2.1 Payer par chèque

- Avant d'émettre un chèque, il est essentiel de s'assurer que l'on dispose de la somme correspondante disponible sur son compte, le risque étant dans le cas contraire d'émettre **un chèque sans provision** qui sera rejeté par la banque. La banque a alors l'obligation d'inscrire l'émetteur du chèque au Fichier des interdits bancaires de la Banque de France avec pour conséquence l'interdiction immédiate d'émettre des chèques jusqu'à la régularisation des chèques rejetés, pour une durée maximale de cinq ans (voir paragraphe 2.2).
- Ne jamais signer de chèque sans avoir noté la somme et le nom du bénéficiaire aux emplacements réservés.
- S'assurer que le paiement par chèque est possible : bien que l'usage en soit largement répandu, un commerçant est en droit de refuser un paiement par chèque, ou d'en limiter la possibilité à partir d'un seuil minimum et/ou jusqu'à un seuil maximum. Il peut également exiger la présentation d'une pièce d'identité (voire deux pour les montants importants).

## 2. Les chèques

### 2.2 Que se passe-t-il en cas de chèque sans provision ?

Un chèque est sans provision quand les fonds disponibles sur le compte de celui qui a émis ce chèque sont insuffisants pour assurer le paiement : le compte n'est pas suffisamment approvisionné.

- **Pour l'émetteur du chèque sans provision**

Cours  
Pages 7  
& 8

- Le chèque ne peut être payé, il est rejeté par la banque et retourné impayé à la banque du bénéficiaire.
- La banque de l'émetteur l'informe de l'impossibilité de payer et de la nécessité d'alimenter son compte dans un délai moyen de 24 à 48 h (7 j. maximum).
- Faute de régularisation, l'émetteur est inscrit au Fichier Central des Chèques (FCC) et interdit d'émettre des chèques pour une durée maximale de cinq ans.
- Les frais de traitement sont facturés par la banque (entre 30 et 50€ par chèque) ainsi que des pénalités dues au Trésor public.

**Pour régulariser la situation**, il faut réapprovisionner le compte puis inviter le bénéficiaire du chèque à le représenter, ce qui lèvera l'interdiction bancaire. L'émetteur peut également utiliser d'autres moyens de paiement pour régulariser la situation.

***Avant tout conseiller aux personnes qui se trouveraient dans cette situation de prévenir les bénéficiaires des chèques émis, pour les informer de la prochaine régularisation.***

- **Pour le récepteur d'un chèque sans provision**

La banque est tenue de payer les chèques inférieurs à 15€.

Au-delà, elle peut remettre au bénéficiaire, à sa demande, une attestation de rejet (s'il en a besoin pour lancer des poursuites). L'émetteur dispose d'un mois pour régulariser. Faute de quoi, le bénéficiaire peut récupérer l'argent en entamant une procédure de recouvrement.

**Fiche d'exercices**  
**L'exercice n°3** permet de vérifier les connaissances sur le paiement par chèque.

## 2. Les chèques

### 2.3 Comment encaisser un chèque ?

Cours  
Page 9

Le bénéficiaire d'un chèque doit, à réception :

- l'endosser en le signant au verso et en mentionnant la date et son numéro de compte (Rappel : il est valide un an et huit jours maximum) ;
- le remettre à sa banque soit au guichet de son agence (où un bordereau de remise lui sera donné), soit par courrier (en joignant le bordereau fourni par sa banque).

### 2.4 Que faire en cas de perte ou vol de chèque/chéquier ?

Cours  
Page 10

Il faut **faire immédiatement opposition** :

- Soit par téléphone auprès de l'agence où est ouvert le compte. Confirmer ensuite par écrit en indiquant les numéros du (des) chèque(s) en cause.
- Soit, si la banque est injoignable, au Centre national d'appel des chèques perdus ou volés au **08 92 68 32 08**, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 : il enregistrera l'opposition pendant 48 h, le temps que la confirmation soit faite auprès de l'agence.

**Faire opposition**, c'est donner instruction à sa banque de ne pas payer un chèque lorsque celui-ci se présentera. Cette démarche est réservée aux cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de chèque.

En cas d'utilisation des chèques volés ou perdus, la responsabilité du titulaire du compte est dérogée à compter de la réception de l'opposition par la banque.

En principe, la banque perçoit des frais d'opposition de l'ordre de 10 à 20 € par an.

#### **Conseils pratiques à rappeler aux participants**

- **Les chéquiers doivent être conservés en lieu sûr : leur vol est encore plus préjudiciable qu'un vol d'espèces. Même en cas de vol, le titulaire peut être amené à payer le montant du chèque, si sa négligence peut être prouvée.**
- **Il est donc prudent de ne commander les chéquiers qu'en nombre limité, en fonction de ses besoins.**
- **Noter, à réception de nouveaux chéquiers, le numéro du premier et du dernier chèque. En cas de vol, cela facilite la demande d'opposition.**
- **En cas de perte ou de vol, faire un suivi attentif des opérations enregistrées sur les relevés de compte afin de les contester si nécessaire.**

# 3. Les cartes bancaires

## Repères

- Près de 60 millions de cartes CB en France
- 55% des Français en détiennent une, 33% au moins deux
- Plus de 6 milliards de paiements par an pour plus de 300 milliards d'€
- 135 opérations par carte et par an
- Paiement moyen : ~50€
- Retrait moyen : ~70€

Cours  
Page 11

- Distribuées par les banques, les cartes bancaires permettent en général de **régler des achats** et de **retirer des espèces**.
- Toutes présentent le nom du titulaire de la carte, celui de la banque émettrice, le nom de la carte, son numéro et sa date d'échéance, une puce électronique et une bande magnétique située au verso.
- Il existe **différents types de cartes** plus ou moins sophistiquées. Selon l'usage qu'on peut en faire, on trouve des cartes nationales ou internationales, des cartes à débit immédiat ou à débit différé, des cartes de crédit, des cartes avec des services associés...

Cours  
Page 12

### 3.1 La carte de paiement (ou carte de débit)

- Elle permet de retirer des espèces et de régler la plupart des achats chez les commerçants affiliés au système CB.  
Le compte est débité du montant des dépenses réglées par carte à une date qui dépend du contrat passé avec la banque :
  - soit à chaque utilisation si votre carte est à **débit immédiat** ;
  - soit une fois par mois pour tous vos achats du mois (le plus souvent à la fin du mois) si votre carte est à **débit différé**. Dans ce cas vous bénéficiez d'une avance de trésorerie.  
**Attention** : cet avantage a un coût (cotisation plus élevée) et nécessite une gestion rigoureuse du compte courant.
- La carte peut être :
  - soit **nationale** (réseau CB) : acceptée en France (y compris DOM TOM) ;
  - soit **internationale** : acceptée en France et à l'étranger dans le réseau international (Visa ou MasterCard) auquel la carte est affiliée.

# 3. Les cartes bancaires

- **Les coûts sont variables** selon les banques :
  - ~ 25 à 35 € par an pour une carte nationale à débit immédiat ;
  - ~ 40 à 48 € par an pour une carte internationale à débit différé ;
  - Coûts plus élevés si des services spécifiques sont attachés à la carte (assurances, assistance, garanties, offres préférentielles, possibilités de retraits plus importants...). Par exemple, Carte Premier (Visa) ou Gold et Platinum (MasterCard) : 100 à 130 € par an.

Cours  
Page 13

- **Achat chez un commerçant**

**Conseiller aux participants de vérifier le montant de la transaction inscrit sur le terminal de paiement avant de taper leur code ! Et conserver le ticket justificatif du paiement.**

Un commerçant ne peut refuser un paiement par carte sauf :

- si le montant est trop faible : le minimum accepté doit alors être clairement affiché,
- si la carte fait l'objet d'une opposition : le commerçant n'obtient alors pas l'autorisation de la banque,
- et bien sûr si de façon générale il a choisi de ne pas accepter les paiements par carte

- **Achat sur Internet**

**Insister auprès des participants :**

- pour qu'ils s'assurent que le site est sécurisé (page <https> + présence d'un cadenas en bas du navigateur),
- pour qu'ils ne communiquent pas leur code confidentiel en ligne.

### 3.3 La carte de crédit

Cours  
Page 14

- Outre les retraits d'espèces et les paiements des achats chez les commerçants, elle donne accès à un **crédit renouvelable**.
- Quelque soit l'opération (retrait ou paiement), celle-ci est inscrite au débit du compte renouvelable et génère des intérêts.
- Ces cartes sont proposées à la fois par les banques et par les grandes chaînes de distribution ou de vente à distance.

#### Fiche d'exercices

Le quiz de l'**exercice n°4** permet de revoir sous une forme ludique les spécificités des différentes cartes bancaires.

# 3. Les cartes bancaires

## 3.4 Principes d'utilisation

- **Comment obtenir une carte bancaire ?**

Il faut signer un contrat avec sa banque. Y figurent les modalités d'utilisation de la carte : plafonds de retraits d'espèces, services associés, prix, modalités de résiliation...

Cours  
Page 15

**A rappeler aux participants :**

- **Le double du contrat doit être conservé en lieu sûr. Il devra être produit en cas de litige avec la banque.**
- **Il est prudent de noter le n° de la carte (16 à 19 chiffres), il peut être demandé en cas de perte ou de vol.**
- **La carte bancaire doit être signée au dos.**

- **Gérer son code confidentiel**

Il est confidentiel : il faut le mémoriser, **ne pas le noter ni le communiquer.**

Il est communiqué au titulaire de la carte indépendamment du moment de la délivrance de la carte dans un document scellé séparé de la carte.

En cas de perte ou d'oubli du code, la banque peut le rééditer moyennant des frais (5 à 10 €).

Lors de l'utilisation de la carte, après trois erreurs consécutives dans la frappe du code :

- en cas **d'achat**, la puce est bloquée et la carte inutilisable,
- en cas **de retrait** dans un distributeur automatique de billets, la carte est " avalée " par la machine. Elle sera restituée par l'agence du DAB sur présentation d'une carte d'identité.

- **Résilier son contrat**

Le contrat carte peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la banque. La résiliation prend effet un mois après la date d'envoi.

- **Renouveler sa carte**

La carte comporte une durée de validité (indépendante de la durée indéterminée du contrat carte).

Elle est renouvelée automatiquement à la date d'échéance inscrite sur la carte, sauf résiliation du contrat.

## 3. Les cartes bancaires



- **Que faire en cas de perte ou vol de la carte ?**
  - **Faire opposition** : téléphoner le plus tôt possible au Centre d'opposition interbancaire [**0 892 705 705** (0,34€ / mn)], ouvert 7 jours sur 7, et à l'agence bancaire (n° figurant sur le contrat) en indiquant le n° de la carte.
  - Confirmer l'opposition par lettre recommandée avec accusé de réception à la banque.
  - Faire une déclaration aux services de police.

# 4. Les virements



## Repères

- 2,7 milliards d'ordres de virements en France
- Montant moyen : 7 210 €
- 17% de la totalité des paiements scripturaux

### 4.1 Qu'est-ce qu'un virement ?

Un virement consiste à **transférer électroniquement de l'argent** d'un compte à un autre, pas nécessairement dans la même agence ou la même banque.

Il peut être :

- **ponctuel** : il est exécuté une seule fois,
- ou **permanent** : il se répète à intervalle régulier et date fixe (tous les mois, par exemple au dix du mois, tous les trimestres, semestres...), avec toujours le même destinataire et le même montant).

C'est un moyen de paiement intéressant pour payer son loyer ou une pension alimentaire.

### 4.2 Comment marche un virement ?

Un virement est toujours initié par le titulaire du compte à débiter.

- **Pour émettre** un virement, il faut demander au bénéficiaire ses coordonnées bancaires (RIB)\* qui sont reportées sur l'ordre de virement.
- Inversement, **pour recevoir** un virement, il faut communiquer ses coordonnées bancaires au débiteur.
- On peut effectuer un virement entre deux comptes ouverts au nom de la même personne, qui est à la fois l'émetteur et le bénéficiaire.
- Les fonds virés arrivent au compte du bénéficiaire dans un délai maximum garanti de 3 jours ouvrés.
- En l'absence de provision suffisante sur le compte émetteur du virement, l'ordre de virement peut être rejeté et donner lieu à des frais bancaires plafonnés à 20€.

\*code BIC : N° de la banque du destinataire

\*code IBAN : N° de compte du destinataire

### 4.3 Quel est le coût d'un virement ?

Généralement, les banques facturent à l'émetteur :

- un montant fixe à la mise en place du virement permanent : 0,5 € à 7 €,
- puis, à chaque virement, 1€ maximum.

# 5. Les prélèvements



## Repères

- 2,9 milliards de prélèvements en France
- Montant moyen : 400 €
- 18% de la totalité des paiements scripturaux

### 5.1 Qu'est-ce qu'un prélèvement ou paiement automatique ?

Le prélèvement automatique permet de régler certaines factures par prélèvement direct sur un compte bancaire.

### 5.2 Comment le mettre en place ?

- Remplir et signer le formulaire de demande de prélèvement en deux parties qui autorise :
  - d'une part le créancier à émettre des prélèvements sur le compte d'un client débiteur,
  - d'autre part, la banque du client à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier.
- En cas d'absence ou d'insuffisance de provision sur le compte, la banque rejette l'ordre de paiement. Elle peut percevoir des frais dans la limite d'un plafond de 20 €.

### 5.3 Comment mettre fin au paiement par prélèvement ?

Demander par écrit au créancier qu'il cesse d'émettre des prélèvements sur le compte pour se faire payer la somme due. La dette reste due et il faut payer le créancier par un autre moyen.

**NB** : Ne pas oublier de supprimer les prélèvements devenus inutiles (en cas de déménagement par exemple).

### 5.4 Peut-on contester un prélèvement pourtant autorisé ?

Si l'on constate sur son compte un débit d'un montant qui dépasse celui attendu, on peut, dans un délai de 8 semaines à compter du débit en compte, demander à sa banque le remboursement du montant débité.

La banque doit dans les 10 jours ouvrables suivant la réclamation rembourser l'opération en question ou justifier son refus de rembourser.

# 6. Les titres interbancaires de paiement (TIP)

Cours  
Page 18

## Repères

- 131 millions de TIP en France
- Montant moyen : 310€
- 0,2% de la totalité des paiements scripturaux

### 6.1 Qu'est-ce qu'un TIP ?

Le TIP est un moyen de paiement simple : il permet de régler ponctuellement (facture d'assurance, impôts..) sans avoir besoin d'émettre un chèque.

### 6.2 Comment l'utiliser ?

- Le créancier l'adresse au payeur déjà complété des coordonnées bancaires du payeur.
- Il suffit de le signer et de retourner au créancier.
- A réception, le créancier remet le TIP à sa banque. Elle le présente à celle du débiteur qui débite alors son compte.

**Fiche d'exercices**  
L'exercice n°5 permet de se familiariser avec quelques termes techniques courants.